

# LES JUS DE NICOLE-CACTUS-0/100-50 ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 04/05/2018 Date de révision: 25/03/2019 Remplace la fiche: 04/05/2018 Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : LES JUS DE NICOLE-CACTUS-0/100-50 ML  
Code du produit : LJDN-CAC-0/100-50 ML  
Type de produit : Liquide pour vaporisateur personnel  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LES JUS DE NICOLE  
12 RUE DU COMMERCE  
69009 LYON

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 |             |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 1 H224

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Mentions de danger (CLP) : H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans Point de collecte.  
Phrases EUH : EUH208 - Contient TRANS-ANETHOLE [(E)-ANETHOLE](4180-23-8), CITRAL(5392-40-5), GERANYL ACETATE(105-87-3), (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène(5989-27-5). Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

# LES JUS DE NICOLE-CACTUS-0/100-50 ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 3.2. Mélanges

| Nom  | Identificateur de produit  | %              | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|--|--|----------------|---|
| TRANS-ANETHOLE [(E)-ANETHOLE]  | (N° CAS) 4180-23-8<br>(N° CE) 224-052-0                            | 0,48 - 0,96    | Skin Sens. 1B, H317   |
| GERANYL ACETATE  | (N° CAS) 105-87-3<br>(N° CE) 203-341-5                             | 0,024 - 0,24   | Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Aquatic Chronic 3, H412   |
| (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène   | (N° CAS) 5989-27-5<br>(N° CE) 227-813-5<br>(N° Index) 601-029-00-7 | 0,024 - 0,24   | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |
| CITRAL   | (N° CAS) 5392-40-5<br>(N° CE) 226-394-6<br>(N° Index) 605-019-00-3 | 0,0648 - 0,168 | Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317   |
| acide acétique à ...%<br>substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires | (N° CAS) 64-19-7<br>(N° CE) 200-580-7<br>(N° Index) 607-002-00-6   | 0,048 - 0,096  | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Corr. 1A, H314   |
| ACETATE D'ISOPENTYLE<br>substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires  | (N° CAS) 123-92-2<br>(N° CE) 204-662-3<br>(N° Index) 607-130-00-2  | 0,048 - 0,096  | Flam. Liq. 3, H226  |

#### Limites de concentration spécifiques:

| Nom                   | Identificateur de produit  | Limites de concentration spécifiques  |
|-----------------------|--|---|
| acide acétique à ...% | (N° CAS) 64-19-7<br>(N° CE) 200-580-7<br>(N° Index) 607-002-00-6 | ( 10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315<br>( 10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319<br>( 25 =<C < 90) Skin Corr. 1B, H314<br>( C >= 90) Skin Corr. 1A, H314 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

# LES JUS DE NICOLE-CACTUS-0/100-50 ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| acide acétique à ...% (64-19-7) |                                 |  |
|---------------------------------|---------------------------------|--|
| UE                              | Nom local                       | Acetic acid  |
| UE                              | IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )  | 25 mg/m <sup>3</sup>   |
| UE                              | IOELV TWA (ppm)                 | 10 ppm   |
| UE                              | IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> ) | 50 mg/m <sup>3</sup>   |
| UE                              | IOELV STEL (ppm)                | 20 ppm   |
| UE                              | Référence réglementaire         | COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164                             |
| France                          | Nom local                       | Acide acétique   |
| France                          | VLE(mg/m <sup>3</sup> )         | 25 mg/m <sup>3</sup>   |
| France                          | VLE (ppm)                       | 10 ppm   |
| France                          | Note (FR)                       | Valeurs recommandées/admises                                   |
| France                          | Référence réglementaire         | Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)   |
| ACETATE D'ISOPENTYLE (123-92-2) |                                 |  |
| UE                              | Nom local                       | Isopentylacetate   |
| UE                              | IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )  | 270 mg/m <sup>3</sup>  |
| UE                              | IOELV TWA (ppm)                 | 50 ppm   |
| UE                              | IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> ) | 540 mg/m <sup>3</sup>  |
| UE                              | IOELV STEL (ppm)                | 100 ppm  |
| UE                              | Référence réglementaire         | COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC                                |
| France                          | Nom local                       | Acétate d'isopentyle   |
| France                          | VME (mg/m <sup>3</sup> )        | 270 mg/m <sup>3</sup>  |
| France                          | VME (ppm)                       | 50 ppm   |
| France                          | VLE(mg/m <sup>3</sup> )         | 540 mg/m <sup>3</sup>  |
| France                          | VLE (ppm)                       | 100 ppm  |
| France                          | Note (FR)                       | Valeurs réglementaires contraignantes                          |
| France                          | Référence réglementaire         | Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016) |

# LES JUS DE NICOLE-CACTUS-0/100-50 ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur  | : Aucune donnée disponible |
| Odeur  | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                      | : Non applicable           |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                       | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Non applicable           |
| Pression de vapeur                                   | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                   | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                     | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                               | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

# LES JUS DE NICOLE-CACTUS-0/100-50 ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

# LES JUS DE NICOLE-CACTUS-0/100-50 ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| ADR  | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                |                |                |                |                |
| Non applicable                                 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>      |                |                |                |                |
| Non applicable                                 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : GERANYL ACETATE est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

# LES JUS DE NICOLE-CACTUS-0/100-50 ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                   |  |
|-------------------|--|
| Aquatic Acute 1   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1  |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1   |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3   |
| Flam. Liq. 3      | Liquides inflammables, catégorie 3   |
| Skin Corr. 1A     | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A   |
| Skin Irrit. 2     | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  |
| Skin Sens. 1      | Sensibilisation cutanée, catégorie 1   |
| Skin Sens. 1B     | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B  |
| H224              | Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.   |
| H226              | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H314              | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H315              | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317              | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |
| EUH208            | Contient TRANS-ANETHOLE [(E)-ANETHOLE](4180-23-8), CITRAL(5392-40-5), GERANYL ACETATE(105-87-3), (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène(5989-27-5). Peut produire une réaction allergique. |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*